



M.M.A.C
Moutiers les Mauxfaits Athlétic club
MAIRIE
85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS ATHLETIC CLUB

Moutiers les Mauxfaits,

Madame, Monsieur,

Pour l'année sportive 2017/2018 (du 01.09.2017 au 31.08.2018), le bureau a validé les cotisations de ses adhérents comme suit :

Ecole d'Athlétisme (jeunes nés en 2009/2010/2011)	Licence Athlé Découverte	72,00 €	(10,00 € d'adhésion + 62 € de part fédérative)
Poussin (nés en 2007 / 2008)	Licence Athlé Découverte	72,00 €	(10,00 € d'adhésion + 62 € de part fédérative)
Benjamins-Minimes(nés de 2003 à 2006)	Licence Athlé compétition	85,00 €	(10,00 € d'adhésion + 75 € de part fédérative)
Ca-Juniors-Séniors-Vétérans (2002 et avant)	Licence Athlé compétition	85,00 €	(10,00 € d'adhésion + 75 € de part fédérative)
Ca-Juniors-Séniors-Vétérans (2002 et avant)	Licence Athlé Running	72,00 €	(10,00 € d'adhésion + 62 € de part fédérative)
Marche Nordique	Licence Athlé Santé / Running	72,00 €	(10,00 € d'adhésion + 62 € de part fédérative)
Dirigeants	Licence Athlé Encadrement	60,00 €	(10,00 € d'adhésion + 50 € de part fédérative)
Réduction accordée aux licenciés FFA:	- 5% sur le total des licences pour 2 licenciés de la même famille. - 10% sur le total des licences pour 3 licenciés de la même famille. - 15% sur le total des licences pour 4 licenciés de la même famille.		

Vous remarquerez que **la cotisation** prend en compte votre **adhésion** à l'association pour une part et votre **participation** aux frais fédératifs que sont: l'affiliation aux instances dirigeantes, la prise de licence , la formation des entraîneurs, les obligations d'assurance pour une pratique sportive sur la voie publique et sur les installations communales.

Pour les athlètes Mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

Pour votre adhésion / licence au M.M.A.C, nous vous serions gré de bien vouloir nous faire parvenir dans les meilleurs délais :

- 1 : la fiche d'adhésion complétée et le contrat moral signé .
- 2 : Un certificat médical de **moins de 6 mois est obligatoire pour les inscriptions**

Sur le certificat médical, la mention "d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition" est obligatoire.

- 3 : l'autorisation parentale pour les mineurs.
- 4 : votre cotisation (**chèque à l'ordre du M.M.A.C**).

Nous acceptons aussi les Coupons Sports ANCV



Avec mes salutations les plus sportives.

Le secrétaire
Jérôme TROGER

Retrouvez toutes les infos du MMAC sur : <http://mmac.fr/> <mailto:mmac85@orange.fr>

courrier à remettre :	Pour les Jeunes (Benjamins à Juniors)	Le jour de l'entraînement à Monsieur Potier Erik
	Pour les Enfants (Ecole athlé et poussins)	Le jour de l'entraînement à Monsieur Troger Jérôme
	Pour la Marche Nordique	Le jour de l'entraînement à Monsieur Jaget Pierre
	Pour les joggers	Le jour de l'entraînement à Monsieur Troger Jérôme